

Paris, le 22 juin 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pôle emploi et Adédom se mobilisent pour faciliter le recrutement de professionnels d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile

A l'occasion de l'assemblée générale d'Adédom, Pôle emploi et Adédom ont signé, ce jour, leur première convention partenariale nationale d'une durée de trois ans afin d'agir ensemble sur le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, renforcer l'attractivité des métiers du secteur des services à la personne et répondre aux besoins de recrutement des structures de services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile.

La principale problématique du secteur des services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile, réside dans les difficultés de recrutement. Selon le réseau des adhérents de la fédération Adédom, environ 1 intervention sur 5 ne peut être effectuée faute de pénurie de personnel.

Les besoins d'emplois au sein de la branche de l'aide à domicile sont aujourd'hui évalués à 40 000 postes afin d'être en mesure d'effectuer les interventions souhaitées et attendues par les bénéficiaires (personnes en perte d'autonomie, en situation de handicap, personnes malades et familles).

Le recrutement de nouveaux salariés aujourd'hui et dans les années à venir est donc primordial afin de pouvoir assurer une continuité de service auprès des bénéficiaires.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête « [Besoins en main-d'oeuvre \(BMO\)](#) » des entreprises, publiée par Pôle emploi en avril dernier, indiquent que les intentions d'embauche sont nombreuses pour 2023 pour les métiers des services à la personne, avec les aides à domicile et les aides ménagères (88 000 projets), les aides-soignants (82 000 projets) et les infirmiers, cadres infirmiers et puéricultrices (45 000 projets).

Enfin, le manque d'attractivité des métiers du secteur explique principalement cette pénurie de main d'œuvre. La refonte de la classification des métiers et du système de rémunération de la branche fin 2021 a permis de développer de véritables parcours professionnels et une augmentation de la masse salariale brute globale de plus de 15%. Toutefois, l'effet conjugué de l'inflation et d'une tension globale sur le marché de l'emploi a diminué les bénéfices escomptés de cette mesure.

Ces enjeux stratégiques pour l'avenir du secteur justifient la mise en place d'une convention nationale entre Adédom et Pôle emploi.

1. Cette convention s'articule autour de quatre axes principaux. Ces axes de partenariat se concrétisent par l'élaboration conjointe d'actions mises en oeuvre opérationnellement au niveau des territoires : Mailler les réseaux opérationnels de Pôle emploi et d'Adédom et faciliter la connaissance des offres de services ;
2. Promouvoir et améliorer l'attractivité des métiers des services à la personne ;
3. Développer les actions pour répondre aux besoins de recrutement et les actions de développement des compétences ;
4. Renforcer les démarches inclusives à destination des publics les plus éloignés de l'emploi.

A propos d'Adédom

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adédom représente plus de 350 entreprises associatives et organismes gestionnaires publics et privés à but non lucratif. Ces structures emploient près de 25 000 salariés sur le territoire métropolitain et outre-mer, attachées aux mêmes valeurs, de solidarité, de qualité, de professionnalisme et de primauté de la personne. Adédom ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.

www.adedom.fr ; Twitter @FedeAdedom et LinkedIn

CONTACT PRESSE : David Zeisler - 01 40 84 68 79 - d.zeisler@adedom.fr - Ç

A propos de Pôle emploi :

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais. Le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois. www.pole-emploi.org ou [@pole_emploi](https://twitter.com/pole_emploi)

CONTACT PRESSE : Anne-Sophie Maille - 06 18 67 58 91 - anne-sophie.maille@pole-emploi.fr